

Texte présenté au BAPE**Version préliminaire****La Promenade Samuel de Champlain :**

**Une occasion d'unifier littoral du Fleuve et haut de la falaise
par la création de liens entre les différents points d'intérêt de
l'arrondissement historique de Sillery**

Lucie Couillard et Éric Watelle
Au nom du Comité de citoyens du Vieux Sillery

Au nom du Comité de citoyens du Vieux Sillery, nous souhaitons présenter un projet complémentaire à la Promenade Samuel-de-Champlain ; l'aménagement d'un parc linéaire et d'un parcours pédestre sur le promontoire unifiant d'une part, le littoral du fleuve à la falaise qui le surplombe et d'autre part, la Côte de l'Église à la Côte Gignac.

La réalisation de la Promenade Samuel-de-Champlain représente une occasion unique de relier entre eux, grâce à un parc linéaire accueillant un parcours à la fois champêtre et boisé, les différents points d'intérêt de l'arrondissement historique de Sillery. Ce choix d'urbanisme donnerait priorité à la beauté de cet espace naturel.

Ce promontoire unique se trouve au carrefour d'éléments qui comptent parmi les plus significatifs de notre héritage collectif. Il est constitué de plus de huit hectares de terrains appartenant aux Sœurs Jésus-Marie et jusqu'à récemment, aux Sœurs missionnaires Notre-Dame d'Afrique.

Il nous semble important de vous présenter en quoi ce promontoire est exceptionnel et de ce fait, en quoi il serait avantageux, logique et cohérent de rattacher le haut de la falaise avec le littoral et de créer des liens piétonniers entre ces espaces dans le cadre du projet de Promenade Samuel-de-Champlain.

Pour donner un aperçu de ce qui caractérise ce lieu tant convoité et des ingrédients propres à la qualité de vie exceptionnelle qu'on y retrouve, nous avons sélectionné quelques images. Ces terres de communautés religieuses, sont une richesse de notre passé. Nous avons la conviction qu'il est indispensable de conserver intacts ces espaces majestueux, de les mettre en valeur et de les rendre accessible au plus grand nombre.

Pour avoir assisté aux audiences publique sur ce sujet, nous comprenons que la Commission de la Capitale nationale concentrera ses efforts d'intervention de mise en valeur du Fleuve sur le tronçon de 2.5 km compris entre la Côte Ross et la Côte de l'Église.

Si le projet d'unification symbolique des rives du fleuve est une réconciliation physique entre cœur et périphérie de la Ville, l'aménagement du promontoire qui longe cette promenade est aussi un moyen d'en assurer l'accès pour la population ; pour nous, ces deux entités ne peuvent pas être pensées isolément. Le haut et le bas de la falaise constituent un ensemble devant faire l'objet d'une planification unifiée dans une perspective de développement à long terme.

Le surplomb de la falaise de Sillery a été décrété arrondissement historique par un arrêté du conseil de Ville en date du 5 février 1964. Nous croyons que ces lieux méritent d'être protégés et doivent demeurer bien public, accessibles librement.

Une vue imprenable sur le Fleuve

Les paysages bucoliques laissés inchangés depuis le XIXe siècle, les arbres plus que centenaires et enfin les points de vue dégagés sur le Fleuve Saint-Laurent forment un ensemble qui crée l'esprit champêtre propre à ce paysage.

Les échappées visuelles qui ponctuent le haut de la falaise sont demeurés semblables à ce qu'elles étaient au XIXe siècle, lorsqu'elles servirent de modèle au topographe militaire Frederic Cockburn qui en fit de remarquables aquarelles. Ici, Franchère, dont l'œuvre est maintenant au Musée national des beaux-arts du Québec, a peint, à la fin du XIXe siècle, le promontoire de Sillery vu depuis les Plaines d'Abraham.

L'alternance entre espaces boisés et percées visuelles et le dégagement de panoramas sont aussi un moyen de rendre le Fleuve accessible.

Une forêt urbaine, lieu propice à la biodiversité

L'arrondissement historique de Sillery offre aussi une vaste concentration d'arbres matures et constitue l'une des plus importantes forêts urbaines de la région de Québec. Chênes et pins centenaires y subsistent en grand nombre.

Ce patrimoine végétal vivant s'est enrichi au cours du XIXe siècle grâce à la tradition anglaise et son attrait pour les curiosités végétales. Cette couverture boisée est l'une des caractéristiques marquant la singularité du promontoire de la falaise.

C'est un habitat pour les espèces animales, qui trouvent refuge en ces lieux de sérénité. Plus de 250 espèces d'oiseaux sont observées chaque année le long du littoral et dans la forêt urbaine de Sillery.

Un accès à la beauté pour tous les citoyens

Outre les citoyens qui ont le privilège d'y demeurer, Sillery accueille un nombre impressionnant de visiteurs de passage, touristes, écoliers ou travailleurs. Il s'agit d'une remarquable porte d'entrée de la ville.

Les usagers du parc linéaire de la falaise seraient non seulement les visiteurs de la Promenade du littoral mais également les écoliers qui fréquentent ce secteur à chaque jour.

Les jeunes sont des usagers importants de ce territoire, qui accueille, sur quelques kilomètres carrés, pas moins de cinq écoles primaires et secondaires pour un total de fréquentation de près de 4 000 étudiants.

Un espace accessible en hiver comme en été

Assurant une cohérence entre les vocations contemplatives et récréatives du littoral et celles du haut de la falaise, ce parc linéaire serait accessible durant toutes les saisons aux piétons, adeptes de ski de fond ou de raquette, conformément au Plan de développement d'aménagement de la Ville de Québec et de ses objectifs d'occupation récréative sur quatre saisons.

Un hommage rendu aux communautés religieuses

La réalisation de ce projet serait un hommage rendu à l'œuvre des communautés religieuses, une marque de respect pour l'héritage des générations passées, mais également un cadeau d'embellissement de la Ville offert à l'ensemble des citoyens. Assurer la sauvegarde et la mise en valeur de ce lieu pour les générations futures relève de notre responsabilité collective.

Un parcours sécuritaire à l'abri de la circulation routière

Malgré son changement de configuration sur deux tronçons, dans le projet envisagé, le boulevard Champlain demeure une autoroute à quatre voies avec terre-plein, dont la limite de vitesse affichée sera de 60 kilomètres et qui sera bordé d'une lisière de stationnements. La circulation lourde, dix-huit roues et autres camions de transport, qui cohabitent bien mal avec les touristes et résidents, continueront d'y circuler pour accéder aux installations portuaires. Il y aura de ce fait une pollution visuelle et sonore inévitable née de la circulation routière à proximité du fleuve et ce, quelle que soit la qualité du projet d'aménagement projeté.

Devant l'impossibilité de réduire de façon significative la vitesse et le débit de la circulation, la création d'un parcours piétonnier en haut de la falaise et la présence de passages sécuritaires à même le relief pour accéder à la Promenade est d'autant plus pertinent. Ce sentier, qui a échappé au développement routier, offre une alternance entre écran végétal et percées visuelles d'un côté, et espaces verts à l'écart du Chemin Saint-Louis de l'autre. Parallèle à cet axe déjà engorgé, le sentier pédestre aurait l'avantage d'offrir une alternative sécuritaire pour les marcheurs, qui auront tendance à laisser de côté la voiture pour accéder à pieds ou en vélo aux installations de la Promenade.

Compte tenu de la concentration importante d'écoles le long de ce parcours, un axe piéton et cyclable est – ouest protégé sur toute sa longueur serait utile, car le chemin Saint-Louis, déjà engorgé par le trafic automobile, n'offre pas de possibilité d'élargissement.

Un lien perméables entre haut et bas de la falaise

L'aménagement de plusieurs liens piétonniers entre le haut et le bas de la falaise, notamment l'ancienne Charcotte du côté de Cataraqui et un escalier non loin de l'Église Saint-Michel représente une prioroté dans cette vision intégrée. Ces nombreux liens auraient aussi l'avantage d'assurer un passage sécuritaire pour aller au littoral et en revenir, ce qui n'existe pas à l'heure actuelle. Rappelons que les futurs utilisateurs de la Promenade seront des piétons et des cyclistes de tous les âges, ce qui comprend les enfants d'âge scolaire.

Un lien entre les points d'intérêt significatifs de Sillery

Nous y voyons l'opportunité de créer des liens significatifs entre les différents points d'intérêts historiques et touristiques majeurs que sont l'emplacement du premier hopital en Nouvelle-France, la Maison des Jésuites, le Domaine Cataraqui, les grands Domaine jardiniers Sous-les-Bois et Benmore ainsi que le promontoire de l'Église St-Michel, prolongement direct de la zone d'intervention envisagée pour la construction de la Promenade. Depuis Cataraqui jusqu'au parc du Bois-de-Coulonge, ce sentier relierait deux sites magnifiques dont la gestion est assurée par votre organisme.

Enclavés à l'heure actuelle, ces points d'intérêts, unis par un parc piéton constitué d'espaces vert et de percées visuelles impressionnantes, gagneraient en attrait et en accessibilité.

Voici une vue aérienne tirée de Google Earth qui illustre bien comment ces points d'intérêt s'organisent et se concentrent sur une même zone de verdure :

Emplacement du premier hopital en Nouvelle France

Maison des Jésuites

Grands Domaines jardiniers remarquables

Domaine Cataraqui

Benmore

Sous-les-Bois

Promontoire de l'église St-Michel

De grands domaines en surplomb du Fleuve

Les équipements culturels et patrimoniaux propres à l'arrondissement sont les vestiges historiques du XIX^e siècle. Cependant ces espaces sont peu fréquentés et sous-utilisés, voire abandonnés.

Des jardins à l'anglaise, laissant libre cours à la beauté pittoresque du paysage, ont marqué l'histoire de Sillery et les traces laissées par cet héritage sont nombreuses.

Investir dans l'organique, le végétal et le vivant est plus simple que de reconstruire ce qui a disparu. Favoriser l'aménagement paysager tel que conçu par la tradition anglaise implique une fusion des éléments d'architecture au paysage qui les entoure.

Les grands domaines jardiniers construits en surplomb du saint-Laurent ont laissé place à de vastes terres, riches en essences rares d'arbres et de végétaux.

Les grands domaines de Sillery apportent beaucoup à la qualité de la Ville et à sa beauté, œuvres de visionnaires qui ont déployé tous leurs efforts et leur fortune à la recherche de sublime et de qualité de vie, tirant le maximum de potentiel du paysage environnant, sans le dénaturer.

Une intervention minimale d'aménagement

La vocation institutionnelle des grandes propriétés leur a permis d'échapper à l'urbanisation jusqu'à nos jours, de sorte que l'intervention lourde nécessaire à l'aménagement de la Promenade Samuel-de-Champlain le long du littoral est ici beaucoup moins exigeante ; il suffit de laisser intact ce qui existe déjà, un minimum d'aménagement et d'entretien étant requis pour faire de ce lieu un parc attrayant, notamment par une mise en valeur horticole du parcours linéaire pédestre.

Les infrastructures nécessaires peuvent se limiter à un minimum ; un parc intégrant éléments naturels et allées majestueuses d'arbres. Il suffit de laisser place à la nature et aux points de vue magnifiques dégagés sur le fleuve pour tirer profit de ces espaces verts.

Nul besoin ici de détournement de trafic ou de décontamination de sols, nul problème de cohabitation entre piétons et automobiles puisqu'à ce jour, ces espaces sont demeurés intacts et n'exigent donc aucune reconstruction ou renaturation coûteuse.

Un espace à protéger

Incompatible avec les règlements de zonage actuel, incohérente avec le caractère patrimonial de ces espaces, la construction projetée de tours d'habitation de moyenne et de haute densité ainsi que le tracé d'un axe de circulation routière sur les grands domaines jardiniers de Sillery peuvent être encore évités. Avant de faire un choix de développement, la réflexion s'impose ; il serait raisonnable d'attendre les recommandations des études en cours, notamment celle de la firme Patri-Arche, avant d'accorder des permis qui mettraient en péril l'existence même de l'arrondissement historique de Sillery.

Le caractère irréversible et l'imminence des interventions envisagées exigent une prise de conscience collective urgente. Sauver ces espaces verts est une nécessité. Heureusement, c'est encore possible mais il faut que rapidement, une volonté politique se manifeste à tous les niveaux de gouvernement, venant appuyer notre volonté citoyenne. Nous sommes conscient que l'achat d'une portion significative de ce terrain exceptionnel ne sera possible que si les élus de différents palliers de gouvernement agissent en concertation à cet effet ; nous en appelons à nos représentants élus pour porter échos à notre voix et celle de notre patrimoine vivant.

Un cadeau laissé aux générations futures

Les préoccupations de notre groupe de citoyen rejoignent celles de plusieurs organismes dont la Société historique de Sillery, la chaire de l'université Laval sur le Patrimoine religieux et la toute récente Fondation vouée à la remise en valeur du Domaine Cataract.

Le projet d'un aménagement paysager incluant parc et sentier balisé tout le long de l'axe de la falaise est en accord avec le passé et le futur de la Ville. L'aménagement du parc linéaire surplombant la falaise serait un lieu de ressourcement pour les citoyens, une bande de terre intouchable bordée de végétation, unifiant symboliquement la Ville, à proximité de la future promenade Samuel-de-Champlain.

Nous sommes nombreux à percevoir l'intérêt de donner priorité à l'aménagement du promontoire qui surplombe la Promenade Samuel-de-Champlain et à pressentir l'impact potentiel d'un tel projet sur le rayonnement de la Capitale nationale et sur la diversification de l'offre touristique lui étant rattachée.

Il y a cent ans, nos élus ont choisi d'offrir les Plaines d'Abraham à leurs concitoyens, faisant de Québec une destination internationale privilégiée, bénéficiant de nos jours d'une reconnaissance en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO.

À l'Aube des fêtes qui marqueront le 400^e anniversaire de fondation de notre ville, nous avons une occasion unique d'agir en concertation pour que l'accès au littoral soit un projet qui dépasse l'horizon immédiat de ses rives.

Prolongement direct de la Promenade Samuel-de-Champlain, l'aménagement d'un parc linéaire incluant parcours pédestres et mise en valeur du promontoire est un projet qui se veut écologique, rassembleur et ouvert sur ce que la nature a de plus authentique à nous offrir.

Lucie Couillard et Éric Watelle au nom du Comité de citoyens du Vieux Sillery
12 décembre 2005

Les citations suivantes seront présentées en annexes mais ne seront pas lu lors des audiences publiques

Le sentier de la falaise

« Étonnamment, les intervenants ont démontré autant d'intérêt envers la création d'un sentier au sommet de la falaise que pour des aménagements en rive. La présence de parcs prestigieux et de grandes propriétés boisées sur le promontoire de Québec suggère qu'on les relie par une piste de randonnée pédestre. DU Parc des Champs-de-Bataille nationaux au Domaine Cataract, en passant par le parc du Bois-de-Coulonge, le cimetière Saint-Patrick, le cimetière Mont Hermon, le parc des Voiliers, l'église Saint-Michel et les propriétés des communautés religieuses, le sentier de la falaise serait aménagé dans un environnement magnifique. Depuis quelques belvédères bien situés, se dévoileraient des panoramas sur le fleuve, la rive sud et les Appalaches au loin. On peut facilement concevoir des liens pédestres dans la paroi : le sentier serait ainsi relié au Parc linéaire Champlain par les « charcottes » qui sillonnaient autrefois la falaise. »

Étude préliminaire de la Promenade Samuel de Champlain
Rapport du BAPE, 2001

**Projet de création d'un réseau de sentiers pédestres :
tronçon de démonstration dans l'arrondissement historique de Sillery**

« En raison de sa localisation au centre du promontoire de Québec dans l'arrondissement historique de Sillery, des superbes points de vue qu'il découvre sur le Saint-Laurent, de la présence de grands domaines du patrimoine collectif et aussi du petit nombre de propriétés privées traversées par son tracé, il apparaît que le segment d'environ 2,5 kilomètres qui relie le Domaine Cataraqi au Parc du Bois-de-Coulonge, deux propriétés de la Commission, soit tout à fait désigné pour y instaurer un avant-projet de démonstration dès l'été 2004. »

« Le Domaine Cataraqi, lequel occupe un site stratégique surplombant le Fleuve Saint-Laurent, au sommet de la falaise entre le parc des Champs-de-Bataille et le Pont de Québec, devrait dès le départ être reconnu comme étant le principal poste d'accueil et éventuel centre névralgique du réseau des Sentiers de la Capitale. D'ailleurs, le Domaine se trouvait, il y a cent ans, au cœur d'un parc linéaire longeant le Saint-Laurent. »

Commission de la Capitale nationale, juillet 2004

« Cet espace vert ininterrompu était un des plus beaux aménagements paysagers de la banlieue constituant une partie intégrante du patrimoine québécois au même rang que les œuvres d'architecture. »

Les Jardins de Cataraqui, Groupe Harcart, Conseillers en patrimoine artistique et architectural

La promenade du plateau

« La promenade du plateau est un circuit urbain où se côtoient paysages, parcs, patrimoine naturel et bâti. Aménagé dans l'axe des falaises nord et sud, le long de pistes cyclables existantes ou de sentiers pédestres projetés, ce circuit offre des panoramas exceptionnels sur le littoral et le massif laurentien. ..Les circuits en bordure de la falaise sont essentiellement pédestres. De nombreux parcs, boisés, cimetières-jardins, des grands domaines, des institutions d'envergure et des monuments du patrimoine bâti ponctuent cette promenade. L'aménagement de belvédères et d'autres points d'intérêt en bordure de la falaise permettra l'observation de ces milieux exceptionnels. L'ajout d'escaliers aux endroits stratégiques rendra possible l'accès à la promenade du littoral. »

Plan directeur d'aménagement et de développement
Ville de Québec

Le plan vert, bleu et blanc

« La géomorphologie de Québec et sa faible densité urbaine en font une ville où les milieux naturels occupent une place prépondérante. L'interaction étroite entre le milieu naturel et les zones urbanisées crée un milieu de vie unique où les espaces boisés et les cours d'eau s'intègrent à l'environnement construit. De plus, la particularité de Québec en tant que ville hivernale engendre une multitude de paysages spectaculaires et des activités récréatives très diversifiées. Dans un horizon de 20 ans, la Ville de donne pour objectif de tisser des liens entre les composantes naturelles et le milieu urbanisé, de favoriser l'accès aux espaces de grande nature ainsi qu'aux rives des cours d'eau par des corridors récréatifs... »

Piste d'action

« Mettre en œuvre des sentiers piétons le long des falaises nord et sud en modifiant le zonage en conséquence et en prenant des ententes avec les propriétaires concernés. »

Plan directeur d'aménagement et de développement
Ville de Québec

Problématique et contexte

À cheval sur la falaise longeant le fleuve Saint-Laurent, le développement de Sillery a longtemps été guidé par la présence de ce fleuve et les diverses activités économiques qui lui sont reliées. Bien qu'elle ait longtemps été une banlieue de Québec, nous nous trouvons aujourd'hui devant une ville-centre, ayant subi de fortes pressions au développement dans les années 1930 à 1970, si bien que les espaces vacants à Sillery sont peu nombreux où situés à des endroits particulièrement sensibles. Ainsi, de nouvelles pressions commanderaient des démolitions ou transformations nombreuses et le lotissement de grandes propriétés afin de répondre aux projets des investisseurs et promoteurs immobiliers. Naturellement, il devient urgent dans ces conditions de se questionner sur la valeur du bâti déjà en place en tant que richesse collective et point d'ancrage des racines silleroises.

Projets de développement à venir

Le lecteur ne manquera pas de noter qu'il s'agit de secteurs fragiles situés à proximité des noyaux fondateurs de la ville où se côtoient bâtiments anciens, fleuve et falaise. Tous conviendront qu'il devient alors nécessaire d'acquérir les connaissances nous permettant d'intervenir le mieux possible sur ces secteurs, en respectant les structures et formes en place qui font la spécificité de Sillery et suscitent l'attachement de la collectivité silleroise à son territoire.

Anne-Marie Dufour
Le patrimoine architectural à Sillery
Rapport d'inventaire, janvier 1996